



Habilitation BE Mesurage et Vérification

Références réglementaires :

- ✓ Code du travail : décret du 14 novembre 1988
- ✓ Publication NF C 18-510 (21/12/2011)
- ✓ Décret 2010-1118

Public :

Personnel désigné par le chef d'établissement ou le chargé d'exploitation électrique pour **effectuer exclusivement** des mesurages de grandeurs électriques ou non électriques, des vérifications initiales ou périodiques d'installations.

Pré requis : Avoir des compétences en électricité dans le domaine de tension considéré résultants d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Objectifs :

- Etre formé à la prévention des risques électriques selon la NF C 18-510,
- Connaître les dangers liés à l'endommagement des OUVRAGES ou INSTALLATIONS BT /HT,
- Utiliser les EPI et EPC,
- Connaître les conditions d'approche dans la ZONE DE TRAVAIL et les limites,
- Savoir évoluer dans la ZONE DE TRAVAIL,
- Savoir utiliser les documents applicables et connaître les autres documents associés,
- Connaître les appareillages en BT et TBT, l'utilisation des outillages et matériels adaptés,

Méthodes et moyens pédagogiques :

Exposés sur support audiovisuel, étude de cas concrets, démonstrations d'EPI et EPC, mise en situations.

Remise d'un support pédagogique

Organisation :

Dans une salle mise à disposition par l'entreprise (intra) ou dans une salle réservée par nos soins (inter).

Validation :

Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur pour la délivrance du titre, en regard du contrôle de connaissances.

Durée : 2.5 J

(17.3 H : TC 2 = 14 H, module spécifique = 3.3 H)

Nombre de participants maximum : 10

Lieu : en inter ou intra-entreprise.



Programme et compétences visées

Module tronc commun 2 (TC2) : 14 H (jour 1 et 2)

- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc...),
- Les noms et limites des différents DOMAINES DE TENSION,
- Les ZONES D'ENVIRONNEMENT et leurs limites.
- L' HABILITATION : Principe, symboles,
- Rôle de chacun des intervenants,
- Principes généraux de prévention lors d'une opération électrique (analyse du risque, consignation, EPC, EPI, etc...)
- Séquences de mise en sécurité d'un circuit et déroulement des opérations,
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc...),
- Les équipements de protection individuelle et leurs limites d'utilisation,
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT,
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique

Module Mesurage et vérification en BT (BE Mesurage et vérification) : 3.3 H

- Rôle du chargé d'exploitation électrique,
- Utilisation des outillages et matériels adaptés lors des mesures et vérifications,
- Mesures de prévention lors de mesurage et/ou vérification,
- Mise en œuvre des EPI et EPC,
- Les appareillages électriques en BT et TBT,
- Documents applicables et documents associés.

Contrôle théorique et pratique des connaissances